D'autre part, Cornélius Herz, donnait la qualité de collaborateur, indistinctement, à tous les protégés d'un ancien ministre des postes et télégraphes, que ce dernier, par raison budgétaire, ne pouvait caser dans ses bureaux. Il ne les occupait en aucune façon, mais il leur payait régulièrement un traitement et se créait ainsi des titres à la reconnaissance dudit ministre, dont il avait tant besoin, surtout à propos des téléphones et des affaires d'électricité.

Ce ministre plaça même ainsi, chez Cornélius Herz, un ancien agent de change de Lyon, déconsidéré, en même temps qu'il faisait allouer à la femme de ce dernier des indemnités pour services politiques.

M. Baïhaut en aveu

Paris, 13 janvier. — On nous assure, dit le *Courrier du Soir*, que dans son dernier interrogatoire, M. Baihaut a fourni, à M. Franqueville, des explications qui peuvent être considérées comme équivalant à des aveux.

Les délégués de la Commission d'enquête chez deux banquiers

Paris, 13 janvier. — On connaîtra demain les résultats des deux démarches faites par les délégués de la Commission d'enquête chez deux banquiers d'Arton, Mobert et Offroy.

Chez le premier, on n'a pas trouvé de chose saillante, croyons-nous, mais chez le second, les deux délégués ont dû relever des indications aussi nombreuses que graves.

Enfin à la Société d'Aude, on pourra également mettre la main sur des papiers importants.

Une nouvelle liste

Paris, 13 janvier. — En dehors du dossier A... sur lequel on ne tardera pas à être fixé et aussi des résultats qu'auront pu donner cette après-midi les constatations faites par MM. Lorcau, Bérard, Labussière, chez le banquier Offroy, nous pouvons affirmer qu'une autre piste a été découverte dans une perquisition récente. Nous savons qu'une liste a été trouvée et qu'elle contient un certain nombre de noms, sans toutefois qu'il s'y trouve d'autres indications.

M. Clémenceau

Depuis deux jours, on prévoit de nouvelles demandes de poursuites. Nous avons cité les noms que l'on indique. Nous pouvons ce soir indiquer qu'il est de plus en plus question d'y comprendre M. Clémenceau.

Il faut prévoir que les demandes d'autorisation seront déposées demain par le gouvernement.

L'instruction

Paris, 13 janvier. — M. Franqueville a interrogé aujourd'hui MM. Blondin, Emmanuel Arène, Baihaut, Orsatti et Paul, employé de la banque Propper.

Paris, 12 janvier. — MM. Clément et Cochefert font, dit-on, des recherches afin de retrouver la trace des documents qu'Arton aurait fait photographier avant sa fuite.

Le directeur du « Gaulois »

Paris, 13 janvier. — Les deux bons de 50,000 francs, dont il a été question à la fin de l'audience du procès de Panama, comme ayant été touchés par M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, ont été acquittés en 1886, avant l'émission des valeurs à lots.

M. Carnot

Le *Figaro*, sous les initiales de M. Magnard publiera, demain matin, un important article relatif à M. Carnot, président de la République. Le voici :

« Je vais aujourd'hui noter les impressions résultant des rencontres, des conversations, des hypothèses, qui sont le pain quotidien de tout bon Parisien. Il s'agit de M. Carnot, le chef du pouvoir exécutif.

» On n'ignore pas, sans doute, qu'une campagne est commencée contre lui, et qu'elle va continuer: il ne sait peut-être pas qu'il y a des floquettistes, des freycinettistes, des rouviéristes, des constantistes, quelques ribolistes, mais qu'il n'y a pas de carnotistes, au moins dans le monde politique.

» Je ne dis pas que M. Carnot soit dépopularisé et qu'il ait perdu le profit de la bonne grâce silencieuse qu'il déploie dans ses voyages, mais on commence à croire que M. Carnot connaissait depuis longtemps les scandales dont nous voyons le douloureux et dangereux épanouissement, qu'il savait les noms, les fameux noms, qu'il était au courant des moyens extra-financiers employés par ses ministres pour renforcer les fonds secrets, que par conséquent, il se trouve atteint au même titre qu'eux par les conséquences de l'enquête et du procès.

» Il serait facile de démontrer qu'au point de vue républicain, M. Carnot faisait bien de se taire et qu'on aurait bien dû l'imiter, mais dans l'état d'esprit qu'ont engendré les incidents de Panama, cette thèse, parfaitement juste, cesse de paraître acceptable et je suis obligé de constater sans prendre parti, sans vouloir même exprimer d'opinion personnelle, que l'on voit peu de gens disposés à la défendre chaudement.

» Avant qu'on ne porte à M. Carnot des coups trop sensibles, pourquoi ne trouverait-il pas, dans son patriotisme, une inspiration qui lui assurerait une belle sortie de l'Elysée.

» Pourquoi n'expliquerait-il pas, dans un message, que devant la volonté clairement exprimée par l'opinion de changer l'ancien monde gouvernemental, il croit devoir, dans l'intérêt supérieur de la République, imiter l'exemple de M. de Freycinet et donner, lui aussi, sa démission?

» On acclamerait cette résolution à la fois généreuse et adroite. On choisirait un autre président, un homme d'épée, par exemple. Je ne prononce aucun nom pour ne pas avoir l'air de poser une candidature; je jure de plus que je ne pense pas au général Dodds, qui procéderait à la dissolution. »

Sur cette somme, M. de Lesseps a dit avoir donné 600,000 francs à Cornélius Herz et 375,000 francs à M. Baihaut.

On trouve en effet qu'il a été payé, le 18 juin 1886, deux bons, l'un de 230.000 francs, l'autre de 20.000 et le 24 juin de la même année une somme de 125.000 francs. Ces trois bons peuvent donc, quoique anonymes, avoir été encaissés par M. Baihaut.

Il n'y a aucune difficulté pour la somme encaissée par Cornélius Herz.

M. Maujan veut que l'on obtienne de M. de Lesseps le détail des payements faits par la Compagnie pour les 425,000 fr. restant.

Une discussion s'engage entre lui et M. Tandière, au sujet d'une question de chiffres. M. Maujan en profite pour insinuer dans les couloirs, sans autre preuve, bien entendu, que d'un certain côté de la Commission on veut couvrir certaines personnes.

Il est à présumer que M. Maujan aura avant peu l'occasion de reconnaître son erreur. M. Maujan veut que l'attention du juge d'instruction soit appelée sur cette lacune et qu'on mette M. de Lesseps en demeure de s'expliquer, ou, s'il refuse, de l'inculper de détournements.

En attendant, la sous-commission spéciale fera, sur cette lacune, un premier travail de recensement et saisira ensuite le Garde des sceaux.

NOUVELLES DÉCOUVERTES

M. Imbert, administrateur judiciaire de la succession du baron de Reinach, demande à être entendu.

Introduit, il déclare qu'en continuant l'inventaire des papiers du défunt il a mis de côté certains papiers intéressants, savoir: 1° Trois talons de chèque; 2° des fiches contenant des indications, noms et chiffres; 3° un dossier Cornélius Herz relatif à l'affaire des téléphones; 4° Une correspondance avec M. Chabert, l'un des titulaires d'un chèque Thierrée.

Il est décidé que M. Dupuy-Dutemps et M. Gamard vont se rendre immédiatement chez M. Propper, rue de la Bourse, pour prendre communication de ces pièces.

M. Imbert a dit qu'il allait répéter sa déclaration devant le procureur de la République.

AUDITION DE M. KAHN

M. Kahn, retenu par ses occupations, délègue en son nom son cogérant M. Lucien Lévy.

M. Kahn fait déclarer qu'il a été un banquier d'Arton, mais le compte remonte à avril 1890; il y a beaucoup de chèques de M. Arton, mais il faudrait du temps pour en faire le relevé; ils sont presque tous touchés par lui et par ses employés.

Les pièces de la caisse sont à la disposition de la Commission.

Une sous-commission, composée de MM. Bigot et Guillemet, part immédiatement avec M. Lévy.

DÉPOSITION DE M. NAUBERT

M. Naubert, banquier, prête serment ; il déclare avoir été banquier d'Arton à partir du 17 décembre 1890, il a payé depuis des morceaux de chèques à son nom, ils étaient pour la plupart acquittés par un employé d'Arton. Il n'y avait pas de traces d'hommes connus, sauf de petits chèques de 500 francs au nom de M. Laur qui n'avaient pas trait à l'affaire de Panama, mais à des affaires de publicité très postérieures.

Une sous-commission, composée de M. Gauthier de Clagny et de M. Bory, se rend chez M. Naubert avec ce dernier.

DÉPOSITION DE M. LAPISSE

M. Lapisse, gendre de M. Combaluzier, directeur de l'*Office des rentiers*, est introduit ; il prête serment.

Les administrateurs de l'Office sont avec lui, MM. Joly et Andos.

Le témoin établit longuement la distinction à faire entre l'*Office* et la *Correspondance des rentiers*. Arton a passé dans cette dernière Société, mais il ne croit pas que M. Combaluzier ait touché de l'argent du Panama.

DÉPOSITION DE M. RAVENEZ

M. Ravenez, expert près les tribunaux de la Seine, est liquidateur de la succession de M. Barbe.

Il est questionné sur les 550,000 francs que cet ancien ministre a touché, mais ne donne aucun renseignement intéressant. Il explique que M. Barbe voulait concentrer entre ses mains toutes les sociétés de dynamite, et parle du rôle de la Société d'Études et de Société générale de la Dynamite. Quant à Arton, il a été très grossi ; il n'en a pas moins volé plusieurs millions aux sociétés de M. Barbe ; il a été condamné pour cela.

DÉPOSITION DE M. OFFROY

M. Offroy, banquier, déclare avoir été en relations avec Arton et avoir un certain de nombre de chèques à son nom. Il a parcouru son compte et il est disposé à le communiquer à la Commission.

M. Offroy continue : « Nous avons commencé à avoir des relations d'affaires avec Arton en novembre 1885, mais il fit de mauvaises affaires et nous l'avons perdu de vue vers 1886. En juillet 1888, nous lui avons réclamé 21,000 francs qu'il nous devait et nous lui ouvrîmes un nouveau compte. Le 19 juillet 1887, il nous fit un gros versement. »

MM. Bérard et Labussière sont désignés pour se rendre immédiatement chez M. Offroy.

CHEZ M. KAHN

Il est cinq heures et demie. La sous-commission chargée d'examiner les livres de M. Kahn rentre à l'instant.

Elle rend compte que le compte Arton ne commence qu'en avril 1890. Il s'élève pour un seul mois à la somme de 296,000 francs. Arton versait des effets de commerce et retirait les fonds quelques jours après. Les plus grosses sommes ont été touchées par M. Malert qui fut le caissier d'Arton.

M. Propper sera entendu demain.

M. Tatischeff, ancien correspondant du *Novoié Vrémia*, de St-Pétersbourg, aujourd'hui rédacteur à ce journal demande à être entendu. Il sera cité pour lundi.

Il remet au ministère public des documents relatifs à M. Léon Renault, et comparant le texte de l'*Officiel* et celui du *Bulletin* de la Compagnie, il établit qu'on a retranché du discours de M. Léon Renault au Sénat, ces mots caractéristiques : « Si pessimiste que je puisse être » pour laisser seulement ceux-ci : « Je considère comme une excellente opération l'émission du Panama ».

« Il y a là, dit M. Retaux, une manœuvre évidente. »

Enfin, le témoin déclare qu'à Châteauroux M. de Lesseps avait fixé à un minimum de deux cent mille titres l'émission ferme du Panama.

Le fait n'étant pas connu, le ministère public s'en empare et enjoint à M. Retaux de lui fournir la pièce où l'énonciation figure.

Comme le témoin prononce surtout un réquisitoire et qu'il veut envisager les actes de l'administration judiciaire, le président l'arrête et un vif colloque s'établit.

Finalement on lui retire la parole.

En quittant le banc, le témoin s'écrie : « On m'empêche de parler ». Et le président de lui répondre : « Vous avez parlé une heure et demie pour ne rien dire ».

Le président se montre très agressif vis-à-vis du témoin et avec une violence que rien n'explique, lui coupe définitivement la parole, après lui avoir dit que s'il n'avait répondu à la citation ou, il s'était retranché derrière le secret professionnel, il aurait fait prendre réquisitoire à son endroit.

L'incident, en la forme et au fond, est commenté de façon moins que favorable au président de la Cour.

M. Landrodie, ce témoin, rédacteur à la *Paix*, a été envoyé à Panama par l'administration de ce journal. Postérieurement, il a rédigé quelques articles favorables à M. Ferdinand de Lesseps et assez vifs, dit-il, contre son fils.

M. Daubrée, ancien secrétaire général de la Compagnie du Panama, se défend d'avoir rompu avec la Compagnie sous l'empire du dégoût que lui inspiraient certains actes. Il a, dit-il, purement et simplement résilié ses fonctions pour prendre ailleurs une situation qui lui était plus profitable.

M. Hyeronimus, comptable de la Compagnie de Panama avoue que l'inscription des bons anonymes sont passés par les mains du témoins. Ils étaient, dit-il, plus petits que les chèques ordinaires et c'est M. Charles de Lesseps personnellement qui a signé les deux gros chèques de M. Hugo Overdobfer.

SUSPENSION ET REPRISE DE L'AUDIENCE

Après une suspension d'un quart d'heure, l'audience est reprise à 3 h. 25.

M. Reynier, employé à la Cie de Panama, indique de quelle façon les opérations ont été faites. Comme le précédent témoin, il rejette sur M. Boudard, qui sera entendu tout-à-l'heure, la confection des chèques et des bons anonymes.

En ce qui concerne un bon de cinq cent mille francs, payé en 1885, le président demande au témoin s'il sait à qui il l'a soldé.— R. Je l'ai payé au porteur sans faire d'autre remarque.

Le président. Quand il s'agit cependant d'un bon anonyme de 500.000 francs, on doit faire attention. J'aurais cherché à savoir cela, moi. — R. Je n'avais pas à m'inquiéter de ceux qui présentaient des bons anonymes.

M. BOUDARD

M. Boudard, actuellement encore employé à Suez, a été officiellement attaché à la Compagnie du Panama.

C'est lui, d'après les derniers témoins entendus, qui a eu la charge spéciale de l'émission et du payement des bons anonymes. Son témoignage peut donc être fort intéressant.

Le président. Qui distribuait les bons? — M. Boudard. Je remettais les bons aux bénéficiaires.

Le président. Vous pouvez alors nous en faire connaître quelques uns. — M. Boudard. Je ne m'en rappelle pas.

Le président. Qui signait les bons? — M. Boudard. MM. de Lesseps ou Fontane et parfois M. Cottu.

Le président. Vous faisiez les bons et vous les remettiez aux bénéficiaires, à combien en moutait le chiffre? — M. Boudard. Je ne sais pas, je ne prenais aucune note.

Le président. Vous saviez pourquoi on créait les bons? — M. Boudard. Non, et je n'avais pas à m'en occuper.

Le président. Quels étaient vos appointements au Panama. — M. Boudard. Je n'en avais pas.

Le président (ironiquement). Vous travailliez par complaisance. Il est vrai que votre travail n'était pas difficile. Pouvez-vous nous faire connaître quelques-uns des bénéficiaires des chèques? — M. Boudard. Non. Je sais seulement qu'on a fourni de l'argent à certains journaux.

Le président. Alors, vous avez été la main qui a été empruntée pour les signatures, main inconsciente.

M. Boudard. Oui, c'est devenu le carnet à souches! — M. Boudard. Il est resté dans mon bureau.

Le président. Vous étiez détenteur du livre à souches. — M. Boudard. Il y en avait plusieurs.

Le président. Les quatorze cent vingt-quatre mille francs de fonds secrets sont ainsi répartis en différentes listes ou carnets.

Une discussion s'engagean au sujet des bons anonymes, le président fait demander l'expert, M. Flory.

Me du Buit. Il serait peut-être plus simple d'examiner les bons.

Le président. Volontiers, nous serons d'autant plus heureux de les voir que tout le monde les a vus excepté nous.

Le président donne l'ordre de chercher les bons et de les produire au cours de l'audience.

M. HUGO OBERDOEFFER

Le financier, dont on a tant parlé depuis quelques jours, est un homme de cinquante-trois ans, petit, aux cheveux blancs et ras, au parler exotique. Sa venue produit grande sensation.

Le président. Quelle est votre profession? — M. Hugo Oberdoeffer. Rentier.

Le président. Est-ce que vous ne pouvez pas un peu ajouter à cette qualification? — M. Hugo Oberdoeffer. Non, je n'ai plus, à cette heure, aucune situation.

Le président. Alors, disons tout simplement rentier.

Le président. Vous avez été appelé devant M. Prinet, en vertu de votre participation aux affaires du Panama. — R. Oui.

Le président. Vous avez fait partie du syndicat de garantie; quelle était votre part bénéficiaire? — R. J'y ai eu, d'une part, un chiffre d'intérêt de 287,500 francs et, d'autre part, une somme de 45,000 francs.

Le président. Vous avez pris une très grosse part dans ce syndicat, mais les chances aléatoires ne vous effrayaient pas beaucoup. Expliquez-nous donc cela. — M. Hugo Oberdoeffer. Je versais 2 fr. 50 par action pour couvrir les frais du syndicat de presse et d'émission. Il fallait cinq millions pour assurer le service et ils ont été fournis.

Le président. A l'inverse d'autres syndicats, votre syndicat ne garantissait rien du tout. — R. Le risque, on a failli le courir, à un moment donné. Il n'y avait que ce risque-là, par exemple, mais on ne l'a pas couru.

(Cette réponse suscite un franc éclat de rire).

Le président. Combien deviez-vous toucher comme bénéfice? — M. Hugo Oberdoeffer. Je ne me souviens pas.

Le président. Moi, je m'en souviens bien et je vous le dirai quelle a été votre part de bénéfice? — R. Un million six cent et quelques mille francs.

Le président. Non, il y a autre chose. — R. Le reste est pour une commission différente.

Le président. A combien se monte cet autre chiffre? — R. Deux millions quarante-neuf mille francs.

Le président, avec une suprême ironie. Savez-vous, M. Hugo, que vous avez eu une inspiration bien heureuse en donnant cette idée des obligations à lots, en 1888. C'est surtout aux actionnaires qu'il faudrait expliquer le service que vous avez rendu. Sans vous et votre merveilleux système, l'émission aurait sans doute échoué et les millions de victimes ne se plaindraient pas aujourd'hui si justement.— M. Hugo Oberdoeffer. J'ai, moi, la conviction d'avoir rendu un grand service.

Le président. On vous a donc donné plus de trois millions pour l'idée que vous avez eue d'émettre les obligations à lots, dans les conditions que nous savons désormais. — R. Oui, et c'était justement stipulé.

Le président. Pourquoi ne laissiez-vous pas trace de vos ingénieuses conceptions dans votre correspondance avec M. de Lesseps? Pourquoi aucun contrat n'a-t-il été signé? — R. C'était inutile.

Le président. C'était donc une combinaison tout à fait inconnue? — R. Elle n'a jamais été pratiquée nulle part.

Le président. Mais la loterie est vieille comme le monde. — R. C'était quelque chose d'autre, puisqu'il y avait garantie.

Le président. Quelle somme avez-vous reçue pour la coulisse? Il faut parler de cela. N'avez-vous donc rien reçu pour *travailler un peu* la coulisse? — R. Non, rien.

Le président ordonne l'introduction de M. l'expert Flory et lui pose cette question :

A quel titre M. Hugo Oberdoeffer a-t-il touché les grosses sommes que l'on sait ?

M. Flory. A trois titres : comme syndicataire, comme commission et pour publicité.

Le témoin affirme bien que M. Oberdoeffer a été chargé d'opérer sur la coulisse.

M. Hugo Oberdoeffer nie aussi fortement que possible, mais le président lui reproche une fois de plus le trois millions reçus pour le « système merveilleux » qui a été le coup de grâce du Panama.

Le président. Le merveilleux de votre combinaison est que les obligataires toucheront *peut-être* un lot en cinquante ans et qu'en attendant ils mourront de faim.

Le président à M. de Lesseps. Est-ce que vous reconnaissez avoir payé plus de deux millions la «révélation» financière de M. Hugo? — M. Ch. de Lesseps. Je confirme ce que j'ai dit sur ce point, c'est que nous avons rémunéré le témoin de l'idée qu'il nous a fournie pour la sauvegarde des lois et des efforts qu'il a faits dans le monde financier, en faveur de Panama.

Le président. Expliquez-nous de façon parfaite ce que vous avez dit tout à l'heure « du jeu des résultats. »

M. Ch. de Lesseps. Je ne puis dire qu'une chose, c'est que M. Hugo Oberdoeffer devait gagner en coulisse *pour* ou *contre* nous. Nous avons tenu en le rémunérant largement à ce qu'il gagnât en opérant pour nous.

La déposition, aussi longue que mouvementée de M. Hugo Oberdœffer prend fin et, laissant la tête, fuyant les regards le financier exotique se hâte de quitter une audience où ses spéculations ont été si sévèrement caractérisées.

M. SALETA

Attaché à l'exploitation du Panama, lors du traité Hersent et Couvreux, M. Saleta donne des détails techniques sur les faits de son administration en Amérique.

M. MOAILHAC-PIOCHE

Ingénieur au Panama, M. Moailhac a fait part aux administrateurs des grosses exigences de certains entrepreneurs et cette divulgation a eu pour résultat sa sortie de la Compagnie. Cette déposition a un caractère important en ce sens qu'elle établit que les entrepreneurs étaient réglés sans la participation des ingénieurs.

Dans ces conditions, la défense la discute et M. Dengler, ingénieur-conseil du Panama, est appelé à s'expliquer sur ce point. Sous certaines réserves, il admet, pour certains cas, l'exactitude du dire.

Après cet incident qui se produit à la fin d'une audience fort longue, le président interroge les derniers témoins.

Les témoins à charge ou à décharge, ne s'expliquent que sur des faits accessoires.

GRAVE INCIDENT

L'audience est levée sur un coup de théâtre. A la demande du président, l'expert Flory donne le détail des 1,434,000 francs des bons secrets. Le calcul est ainsi établi : 375,000 francs payés à Cornélius Herz ; 400,000 francs à M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois* ; 30,000 francs à M. Hugo Oberdœffer. Soit 1,105,000 francs ; le reste à divers.

Les débats sont renvoyés à mardi pour le réquisitoire.

L'audience est levée à sept heures.

SÉNAT

Séance du vendredi 13 janvier 1893

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à trois heures.

Après adoption du procès verbal, le Sénat vote la nomination de deux membres de la commission supérieure de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Sur la demande de M. Bourgeois, ministre de la justice, le Sénat ajourne la discussion de la proposition de loi ayant pour objet des modifications à apporter au régime de la séparation de corps.

Est ajournée également, pour cause d'indisposition de M. Delsol, rapporteur, la délibération sur les modifications à apporter à l'art. 9 du code civil, relativement aux déclarations effectuées en vue d'acquérir ou de décliner la nationalité française.

La loi sur les mines et les chemins de fer

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération de la proposition de loi de M. Tolain, sur les mines et les chemins de fer.

M. Halgan combat la prise en considération au point de vue du droit et de la propriété. Il est injuste, dit-il, de donner au gouvernement la nomination des directeurs des Compagnies minières et de chemins de fer.

Si l'on s'engage dans cette voie, où s'arrêtera-t-on ? Demain, il s'agira des industries métallurgiques et de toutes les industries concernant l'hygiène.

En un mot, ce serait entrer dans la voie fatale du socialisme.

D'ailleurs, les ministres sont suffisamment armés par le décret du 7 février 1852, pour atteindre le but auquel on vise.

Il faudrait, non donner au gouvernement la nomination des directeurs, mais multiplier le contrôle et la surveillance.

M. Tolain fait remarquer que la prise en considération ne préjuge pas le fond; il ajoute que sa proposition n'a rien de révolutionnaire ni de socialiste, mais vise la surveillance du gouvernement qui doit avoir sur les mines et les chemins de fer une autorité suffisante pour sauvegarder l'intérêt national.

Je ne m'opposerai pas d'ailleurs, dit-il, à accepter des modifications qui pourraient rassurer les craintes émises au point de vue de la propriété, pourvu que l'on assure la réforme des abus signalés.

M. Halgan insiste pour que le Sénat repousse la prise en considération.

M. Viette, ministre des travaux publics, bien que faisant des réserves sur la proposition de M. Tolain, ne s'oppose pas à la prise en considération, bien qu'il n'accepte pas la proposition. Quant au fond, il faut attacher à la loi de 1810 une sanction qu'elle n'a pas.

Voix diverses. — Que le gouvernement présente un projet de loi.

M. Lacombe pense que si la prise en considération était prononcée aujourd'hui, elle pourrait jeter une certaine inquiétude dans le public.

L'Etat a déjà une grande influence sur les voies de chemins de fer ; ce sera bien autre chose avec le système de M. Tolain, quand il aura affaire à un fonctionnaire auquel il sera bien difficile de lui résister.

A ce système, M. Lacombe préfère l'absorption des chemins de fer par l'Etat. Quant aux mines, le gouvernement a un rôle dans les luttes entre le travail et le capital. Du jour où le directeur sera nommé par l'Etat, le débat deviendra un débat entre les ouvriers et le gouvernement.

S'il y a quelque chose à faire, que le gouvernement apporte une proposition.

M. Tolain insiste pour la prise en considération.

Après quelques observations de M. Buffet et de M. Tolain, M. Viette dit que le gouvernement présentera un projet sur la question, et demande à M. Tolain de retirer sa proposition.

M. Tolain retire sa proposition.

Sont élus membres de la commission supérieure de la Caisse de retraite pour la vieillesse : MM. Guyot et Cavignot.

Lundi séance publique à 3 h. 1/2. La séance est levée à 4 h. 50.

UNE PLUIE D'OR

A la Banque de France. — La loi du 30 janvier 1884. — Trop de billets de banque. — Payons en or.

Une note de l'*Agence Havas* faisait, hier soir, allusion à une situation anormale de la Banque de France.

Un de nos confrères de Paris s'est rendu au secrétariat général de notre premier établissement financier.

En l'absence de M. Billotte, il a été reçu par M. Frachon, secrétaire général adjoint.

» — La loi du 30 janvier 1884, dit-il, autorise la Banque de France à émettre pour trois milliards cinq cents millions de billets; or, ce maximum peut être considéré comme atteint. Il ne nous est donc plus possible de mettre en circulation de nouveaux billets, sans sortir des limites qui nous ont été tracées par la loi.

» Nous sommes donc forcés, jusqu'à nouvel ordre, de payer en numéraire.

» — Quels sont, lui demandons-nous, les moyens que vous comptez employer pour ramener l'équilibre dans la situation ?

» — Nous paierons les lingots qui nous rentrent avec des bons de monnaie. Ces bons pourront être échangés contre du métal monnayé.

» Nous sommes sur le point de nous entendre avec la monnaie pour faire frapper cinquante millions de pièces d'or. Mais rien n'est encore décidé.

» Nous n'avons pas à craindre de voir notre or passer à l'étranger; les changes nous sont favorables. On serait donc forcé de nous rembourser notre or avec perte.

» — Quelle sera, à votre avis, la durée de cette situation ?

» — C'est assez difficile à préciser. Cela dépend de trop de choses ; c'est un moment à passer, voilà tout. »

LA LAINE EN 1892

L'un des principaux courtiers en laines de Londres, M. Fréd. Herth, vient de nous adresser sa revue annuelle. A côté de statistiques très complètes nous trouvons des considérations qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire.

Dans l'histoire des fluctuations de prix l'année passée marque, non seulement le plus bas niveau auquel la laine mérinos d'Australie soit tombée depuis qu'elle joue un rôle principal dans la production du monde, mais — chose plus significative, — elle marque encore la plus basse valeur moyenne qu'on ait eu à enregistrer pour la laine coloniale. Il y a vingt ans la laine valait environ le double de ce qu'elle vaut aujourd'hui, mais sans remonter si haut pour une comparaison, qui serait après tout trompeuse en ce que les circonstances générales d'alors ne sont plus les mêmes, des années toutes récentes offriront un contraste suffisamment frappant.

En 1891 la valeur moyenne par balle de la laine coloniale était de 13 0[0 plus élevée que l'année dernière; en 1890 l'écart était de 23 0[0 et en 1859 il atteignait presque 30 0[0. L'importance de ces comparaisons repose dans le fait qu'elles n'ont pas trait à des extrêmes passagers et isolés de fluctuations de prix, mais à de grandes moyennes annuelles. Dans plusieurs occasions la laine d'Australie a bien momentanément subi une réduction presque aussi forte, celle du Cap et de la Plata a même fléchi plus sensiblement encore, — mais jamais on n'avait vu jusqu'ici d'aussi basses moyennes annuelles. Et ceci s'applique, non seulement aux laines coloniales mais aux provenances de la Plata, d'Angleterre, aux genres communs étrangers, en un mot aux laines de presque tous les pays de production.

En recherchant les causes de cette dépréciation, nous ne ferons que glisser sur le fait qu'elle a atteint également d'autres grands articles de commerce, pour beaucoup desquels l'année 1892 marque aussi le plus bas niveau de prix. C'est une circonstance qui, à notre avis, paraît caractériser, non pas tant la dépression en son extrême qu'une parité généralement modérée des cours avec certains indices de permanence. Parmi les causes plus immédiates du bilan très défavorable de l'année, se présentent tout d'abord les faillites et de médiocres récoltes en Angleterre, le choléra sur le Continent, enfin la législation douanière des Etats-Unis, et les incertitudes actuelles à son sujet ; mais la cause la plus plausible probablement est que la production de la laine est toujours ascendante, et force la consommation à marcher de pair avec elle au détriment des cours.

Dans toute transaction l'acheteur a le dernier mot, et si l'article abonde, le vendeur est finalement contraint de se rendre. L'outillage, il est vrai, suffit et au-delà pour faire face à tous les arrivages, car une concurrence acharnée porte l'industrie à étendre de plus en plus ses opérations afin de compenser par la quantité l'exiguïté de ses profits.

Mais à une pléthore de matière première c'est simplement en substituer une de produits fabriqués, et cela n'influe en rien sur la demande ultérieure, que seuls des bas prix semblent, actuellement, capables de stimuler. Nous avons donc eu l'an dernier une industrie à même d'absorber la matière disponible, et en somme bien occupée, mais se butant constamment contre un marché en baisse et ne retirant de son labeur que des bénéfices très modiques et souvent dérisoires.

L'espoir d'une reprise, qu'encourage naturellement un très bas niveau de prix, porte de temps à autre à envisager comme sérieux de légers mouvements de hausse, et l'usage actuel de s'approvisionner au jour le jour tend à en exagérer momentanément l'importance, beaucoup de ceux qui seraient restés à l'écart se voyant contraints d'opérer, faute de stock. Mais le terrain gagné est presque invariablement reperdu. La caractéristique du marché en 1892 et même antérieurement a été une basse parité de cours interrompue parfois par de spasmodiques efforts vers une hausse qui, ne reposant pas sur une demande réelle, fut surtout spéculative et ne dura jamais en son intégrité au-delà d'une seule, voire même d'une demi-série.

Il est à peine besoin de dire combien préjudiciable, pour l'éleveur aux Colonies est la grande dépréciation de son produit, et la difficulté qu'il doit avoir pour ajuster ses frais de production et de gestion aux bas prix courants. Mais dans l'état actuel des affaires on ne voit pas très clairement ce qui pourrait remédier à sa situation, en dehors d'une de ces deux alternatives; ou un grand accroissement d'aisance chez les masses, ou bien un frein radical à la production. De la première il existe à présent peu d'indices, mais la seconde, croyons-nous, point à l'horizon.

Il y a lieu de croire, en effet, que la force d'expansion des grands centres de production touche à son maximum. En Europe, la tonte est depuis longtemps stationnaire, et on peut maintenant en dire autant pour les Etats-Unis. A la Plata la tonte fluctue plutôt qu'elle n'accroît, la moyenne de la production dans les cinq dernières années dépassant de 5 0[0 seulement celle des cinq années antérieures. Au cap, également, elle a peu progressé depuis 1883. Mais en Australie la production, par une série de bonnes saisons, s'est accrue d'une manière frappante, non moins de 50 0[0 étant venu s'ajouter au nombre de moutons dans le court espace de six ans; et c'est ici qu'un arrêt semble proche.

Dans le Victoria et la Nouvelle-Galles du Sud les bergeries, dit-on, sont au grand complet et plusieurs sont encombrées. Il en est de même dans les districts de Queensland adonnés à l'élevage, et bien que cette Colonie possède encore des pâturages inoccupés, ceux-ci continueront très probablement à l'être dans l'état actuel des cours. Une fois le surcroît en Australie enrayé, la production générale deviendra à peu près stationnaire et, ce point acquis, une certaine hausse dans le prix exceptionnellement bas de la laine ne peut guère manquer d'en résulter.

Plus loin, envisageant l'avenir de l'article, M. Fred. Huth s'exprime ainsi :

Malgré la fin décourageante des ventes de Déc embre, nous augurons bien de l'avenir, nous basant en cela principalement sur l'absence d'une augmentation sérieuse dans les arrivages de cette année. Il est naturellement impossible de se prononcer dès maintenant sur un sujet aussi aléatoire qu'une estimation de la production. Mais s'il faut en croire les avis presque unanimes, il n'est pas probable qu'on ait à constater, pas plus en Australie qu'au Cap ou à la Plata, un surcroît de nature à influencer le marché. L'industrie est dépourvue de stocks, et le niveau des prix au début de l'année est tellement bas qu'il ne laisse guère de marge pour une baisse ultérieure. Bon nombre de mauvaises affaires ont été liquidées dans le cours de l'année dernière et l'état de choses, surtout dans ce pays, est plus sain qu'il ne l'était au commencement de 1892.

D'après des rapports dignes de foi, il ne faut guère s'attendre à voir, cette année, la laine entrer librement aux Etats-Unis, bien qu'une législation spéciale et immédiate ne soit pas impossible. Dans ce cas elle aurait probablement sur la laine un effet considérable; mais laissant entièrement de côté une éventualité aussi douteuse, le caractère normal de la situation générale nous paraît devoir couper court à la probabilité d'une nouvelle dépression, et ferait plutôt entrevoir une amélioration ultérieure et progressive des affaires.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 12 janvier 1893

La Chambre de Commerce s'est réunie le jeudi 12 janvier 1893.

M. Hassebroucq, maire, délégué du Préfet, a procédé d'abord, à l'installation des membres réélus par le scrutin du 15 décembre 1892, savoir : MM. Herbaux, E. Jourdain, F. Lemaître, D. Leuveut. Il a ensuite dirigé l'élection du Bureau pour l'année 1893. Les scrutins ouverts à cet effet ont amené les résultats ci-après :

Président, M. Eugène Jourdain ;
Vice-Président, M. Scalabre-Delcour ;
Secrétaire, M. F. Masurel-Jonglez ;
Trésorier, M. Henri Herbaux.

Après ces formalités, M. le Maire s'étant retiré et M. E. Jourdain ayant occupé le fauteuil de la Présidence, la Chambre de Commerce,

Sur la proposition de M. F. Masurel, offre ses félicitations à M. E. Jourdain, à l'occasion de sa récente promotion de chevalier de la Légion d'honneur et décide l'inscription à son procès-verbal des discours prononcés à ce sujet ;

Est informée par M. F. Masurel qu'une circonstance s'étant présentée demande a été formulée, auprès du ministre, pour que la Chambre de Commerce de Tourcoing soit désormais représentée par son président au sein du Conseil supérieur du Commerce;

Décide l'insertion dans les journaux de la substance d'instructions de l'Administration des Douanes relatives aux laines d'efflochage et aux appareils téléphoniques;

Procède au renouvellement des pouvoirs de ses commissions permanentes;

Reçoit communication des termes de la lettre écrite au ministre, en conséquence de sa délibération du 8 décembre dernier, au sujet de la limitation du travail des femmes, des enfants mineurs et des enfants;

Charge le rapporteur de sa commission spéciale (M. J. Desurmont) de disposer et de proposer les modifications demandées par l'autorité supérieure au règlement des magasins généraux, en ce qui concerne les règles à suivre pour le warrantage des marchandises;

Reçoit communication des réponses de la Cie des chemins de fer du Nord, en ce qui touche les vœux de la Chambre de Commerce de Tourcoing : sur la fermeture complète du service de la petite vitesse, le dimanche ; sur les projets d'agrandissement de la gare centrale et confie à M. F. Masurel le soin de proposer les nouvelles instances à formuler à l'égard de cette dernière question;

Est mise au courant de la réponse de la Direction générale des Postes et Télégraphes, en ce qui concerne le vœu récemment émis pour le rétablissement de la date des télégrammes et charge M. F. Masurel de déposer la nouvelle intervention à tenter pour atteindre au résultat désiré, au moins en ce qui concerne les télégrammes circulant en France;

Prend en considération une réclamation de l'industrie locale pour obtenir de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, une modification de tarif en ce qui concerne les emballages de fils de laines cardées en retour.

Renvoie à une commission (MM. Tiberghien, Masurel et Scalabre), la rédaction à proposer pour l'avis à envoyer au ministre, sur les règlements intérieurs des ateliers industriels.

Émet un avis favorable à la délibération du Tribunal de Commerce visant une modification à apporter au règlement des courtiers;

Donne appui à une pétition d'industriels sollicitant, de la municipalité, l'abandon de tout projet de droit de stationnement sur les bateaux amenant des marchandises par le canal et de taxes de voirie sur les véhicules procédant au transport de ces marchandises;

Consent à recommander à la Compagnie du chemin de fer du Nord les réclamations de la ville d'Halluin, dont M. P. Lemaître se fait l'intermédiaire, pour obtenir diverses améliorations à la gare de cette localité.

Situation météorologique. — Roubaix, 14 janv. — Hauteur barométrique. 754. Température. A sept heures du matin 0 degrés au-dessus de zéro.
A une heure du soir 2 " "
A cinq heures du soir 0 "

CHOSES ET AUTRES

— *Calino se précipite sur le marchepied d'un omnibus.*

Complet ! dit le conducteur : si vous voulez monter sur l'impériale ?

— Calino s'élance, monte un degré, puis se reprenant tout à coup.

— Est-ce que ça mène au même endroit ?

***

Pensées d'album